

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi 16 mai 2016 à 21:45 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

92.05.16

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette séance et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

3. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – ARGENT DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Comité des travaux publics pour la Municipalité de Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT le budget restreint du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que notre réseau routier a grand besoin d'investissement à court terme;

93.05.16

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de demander l'appui du bureau du député de Lac Saint-Jean, M. Alexandre Cloutier, dans le cadre de son programme d'amélioration du réseau routier concernant les travaux qui suivent:

#	Travaux	Secteur	Évaluation
1	Pavage	Saint-Alphonse	20 000 \$
			20 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI CONCERNANT LES TRAVAUX DE BORDURES ET DE TROTTOIRS DANS LA PHASE VIII DE NOTRE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno a adjugé le contrat pour des travaux de bordures et de trottoirs dans la phase VIII de notre développement domiciliaire;

ATTENDU QUE le Conseil a suspendu lesdits travaux en 2015 par manque de crédits nécessaires à leur réalisation par la résolution 183.09.15 et s'est engagé à les réaliser avant le 23 juin 2016;

ATTENDU QUE des éléments hors du contrôle de la Municipalité font que les crédits nécessaires pour effectuer les travaux de bordures et de trottoirs dans la phase VIII de notre développement résidentiel ne sont toujours pas disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

94.05.16

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 145.06.15 qui octroie le contrat pour la réalisation des travaux de bordures et de trottoirs dans la phase VIII de notre développement résidentiel à l'entreprise Rosario Martel et d'aviser celle-ci que le contrat est annulé en raison d'un manque de crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. MANDAT AU BUREAU D'AVOCATS POUR ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES DANS LE CADRE DU FIMR ET PIQM. RE : PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le projet commun d'alimentation en eau potable entre les municipalités de Saint-Bruno, d'Hébertville-Station et de Larouche;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno agit à titre de mandataire pour lesdites municipalités dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente intervenus entre la Municipalité de Saint-Bruno et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif, d'une part, à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) et, d'autre part, à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet FIMR 1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);

CONSIDÉRANT les réclamations finales des dépenses déposées par la Municipalité de Saint-Bruno au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de ces programmes et en vertu de ces protocoles d'entente;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a injustement et arbitrairement refusé et retranché plusieurs des dépenses réclamées;

CONSIDÉRANT que l'ordre de grandeur des subventions manquantes des gouvernements, provincial et fédéral, pour les deux programmes combinés est d'environ 3.6 M\$;

95.05.16

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Bruno entreprenne, conjointement avec les municipalités d'Hébertville-Station et de Larouche, les démarches et procédures juridiques et judiciaires requises contre le ou les gouvernement(s) pour réclamer la contribution applicable (80%) sur la totalité des dépenses refusées et retranchées dans le cadre du FIMR et PIQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. MANDAT À DES PROFESSIONNELS POUR DES TRAVAUX RELATIFS À LA TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ainsi que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ont accepté la programmation de travaux présentée par la municipalité de Saint-Bruno dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

96.05.16

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Norda Stelo pour effectuer l'analyse des travaux à réaliser relativement à la taxe d'accise sur l'essence (TECQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT VISANT DES TRAVAUX RELATIFS À LA TECQ 2014-2018

Avis de motion

M. le conseiller Dominique Côté donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement d'emprunt visant des travaux relatifs à la TECQ 2014-2018.

Il est en outre résolu que le Conseil municipal dispense la Secrétaire-trésorière de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

97.05.16

À 22 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Marc-Antoine Fortin de lever la séance.